Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_38-DE

Délibération du conseil municipal du 11 juin 2026

Délibération n° 2026-04-38
Classification : Finances locales – Contribution budgétaire
Objet : Renforts de Gendarmerie, saison 2026 - Convention de mise à disposition d'hébergements

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Lepioufle Mathilde, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Mme Le Blé Isabelle

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Isabelle Le Blé donne son pouvoir à M. Dominique Riguidel

Exposé

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour permettre l'accueil des renforts de gendarmerie de la circonscription de Port-Louis, pendant la saison estivale, et en l'absence de locaux susceptibles d'être prêtés par les municipalités concernées, il existe depuis plusieurs années, un accord sur la mise à disposition de mobil-homes et la mutualisation des dépenses afférentes à celle-ci.

Depuis 2015, c'est la commune de Riantec qui assure la coordination et le portage financier de ce dossier pour l'ensemble des communes. Les dépenses engagées par la commune de Riantec sont réparties entre les douze communes partenaires de la circonscription de la Brigade de gendarmerie de Port-Louis.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_38-DE

Le budget prévisionnel de cette opération pour la saison 2026 se présente comme suit :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
Locations des mobiles -homes	30 240,00 €	Participations des 12 communes	53 840,00 €
Installation et raccordement des mobiles - homes	6 900,00 €		
Location camping d'Etel	13 000,00 €		
Travaux en régie	2 500,00 €		
Bouteilles gaz et matériels divers	700,00 €		
Consommation eau potable /assainissement / électricité	500,00 €		
TOTAL	**53 840,00 €**		**53 840,00 €**

Pour la saison 2026, la participation prévisionnelle de la commune d'Erdeven est fixée à un montant de 6 605.86 € (6 467.50 € en 2025), soit 12,27 % du montant total des frais calculés sur la base de la population DGF des communes au 1er janvier 2025.

Une convention sera établie entre les communes de Belz, Erdeven, Étel, Gâvres, Locmiquélic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Plouhinec, Ploemel, Port-Louis, Sainte-Hélène et Riantec (cf. annexe).

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver le projet de la convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026,
- d'autoriser le Maire à signer la convention définitive établie sur la base du projet présenté,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 12 juin 2026

La Secrétaire de séance
Hélène Bihan

Le Maire,
Dominique Riguidel

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*